



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 11720

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le mecontentement de la profession pharmaceutique apres la decision unilaterale du Gouvernement d'abaisser de 2,87 p 100 le taux limite de marge brute des produits remboursables. Cette mesure devrait entrainer non seulement une baisse de ses revenus mais aussi la fermeture d'officines, la reduction des embauches, voire des licenciements. Elle penalise, notamment en milieu rural, des officines qui eprouvent deja de reelles difficultes a assurer leur equilibre financier. Aussi, il lui demande si le Gouvernement est dispose a revenir sur cette disposition prise sans aucune consultation.

Texte de la réponse

Reponse. - La baisse de deux points du taux de marque applicable aux specialites remboursables a ete rendue necessaire par la forte reprise de la consommation pharmaceutique observee en 1988. Celle-ci a, en effet, augmente d'environ 14 p 100 au cours de l'annee ecoulee, et les premiers resultats portant sur l'annee 1989 confirment cette tendance. Il etait donc urgent que des mesures soient adoptees, afin de moderer la progression des depenses de l'assurance maladie, et il n'est pas envisage d'abroger l'arrete paru au Journal officiel du 13 novembre 1988. D'une maniere generale, cette mesure ne doit pas contrarier la progression du revenu des officines, en raison precisement de l'evolution rapide de leur chiffre d'affaires. Disposant de revenus qui augmentent a un rythme tres sensiblement superieur a celui du cout de la vie, les pharmaciens sont ainsi places dans une situation favorable par rapport a d'autres categories sociales, notamment les salaries. Pour la meme raison, l'emploi salarie dans la profession ne parait pas susceptible d'etre serieusement mis en cause. Toutes ces questions sont analysees au sein de plusieurs groupes de travail recemment mis en place, auxquels participent le Conseil national de l'ordre des pharmaciens et les syndicats representatifs de la profession. Les travaux de ces groupes portent notamment sur le mode de remuneration des pharmaciens, sur l'exercice professionnel, ainsi que sur la concurrence avec les autres circuits de distribution et, d'une facon generale, sur l'ensemble des problemes auxquels la pharmacie francaise est actuellement confrontee.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11720

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1642